

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 04 décembre 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M. VERNET David à M. VOLLE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : MME DUCHAMP Cécile.

N°47/2025

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 voté par délibération n°12/2025 en date du 27/03/2025 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation effective des crédits, ainsi que des nouveaux engagements ;

Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

<i>Article – désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
21538 – Autres réseaux		17 708 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques		382 €
2312 – Agencement et aménagement de terrains	18 090 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ Adopte la décision modificative n°2 proposée ci-dessus.
- ➔ Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

